

DOSSIER DE PRESCRIPTIONS

Cribleuse



Atelier de criblage

Le criblage sur le site de la Samerienne de Travaux est principalement effectué entre le mois de Février et de Juillet, en dehors de cette période, seul des exceptions pourront amener la cribleuse à fonctionner. L'atelier veillera à être éloigné et abrité au maximum pour limiter l'impact sur le voisinage. En cas de vent portant vers les zones habitées, le concassage sera proscrit.

L'atelier de criblage est alimenté par une chargeuse à pneus

Matériaux admissibles :

- Les matériaux admissibles dans la cribleuse sont des matériaux sableux mélangés à des gravats.

Objectifs :

Le matériau final est un sable de remblai de type B2, il est utilisable en sable de remblai y compris en assainissement



Instruction de sécurité

DANGER



Les organes en mouvement, susceptibles de présenter un risque d'écrasement, peuvent provoquer des lésions graves allant jusqu'à la mort.

Il est recommandé de se tenir éloigné des machines non carénées.

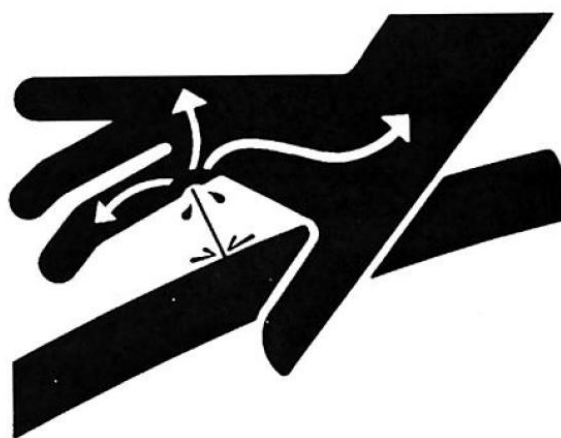
Ces organes risquent de happer et de sectionner les membres de l'opérateur. Avant d'ouvrir ou de démonter des carters, arrêter impérativement la machine.



DANGER



L'huile hydraulique sous pression, peut traverser la peau. Cela provoque des intoxications. Avant toute intervention sur l'hydraulique il est impératif de dépressuriser les circuits correspondants. Pour localiser des fuites il est vivement conseillé d'utiliser un bout de carton. Ne jamais mettre les mains ou les doigts. L'huile hydraulique, dès qu'elle a pénétré la peau, nécessite une intervention chirurgicale, sous peine de provoquer des intoxications graves. Consulter un médecin.



ATTENTION Des vêtements flottants, ou de taille inappropriée, risquent d’être happés par la machine.



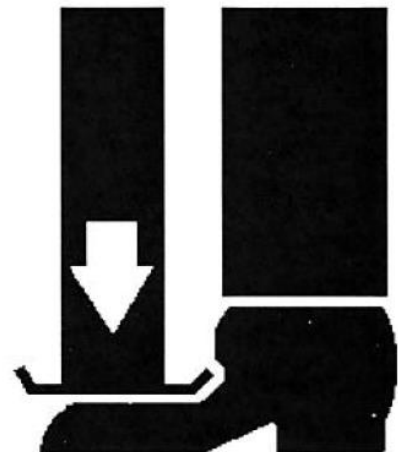
Le port de vêtements de protection de taille appropriée, serrés, conformes aux normes E.N. / A.N.S.I. est obligatoire. Ces vêtements comprennent le casque, les lunettes de protection, le casque anti-bruit, le bleu de travail de taille appropriée, les chaussures de protection et le gilet haute visibilité.



ATTENTION Prenez soin de vos pieds et membres qui risquent d’être écrasés par les béquilles.



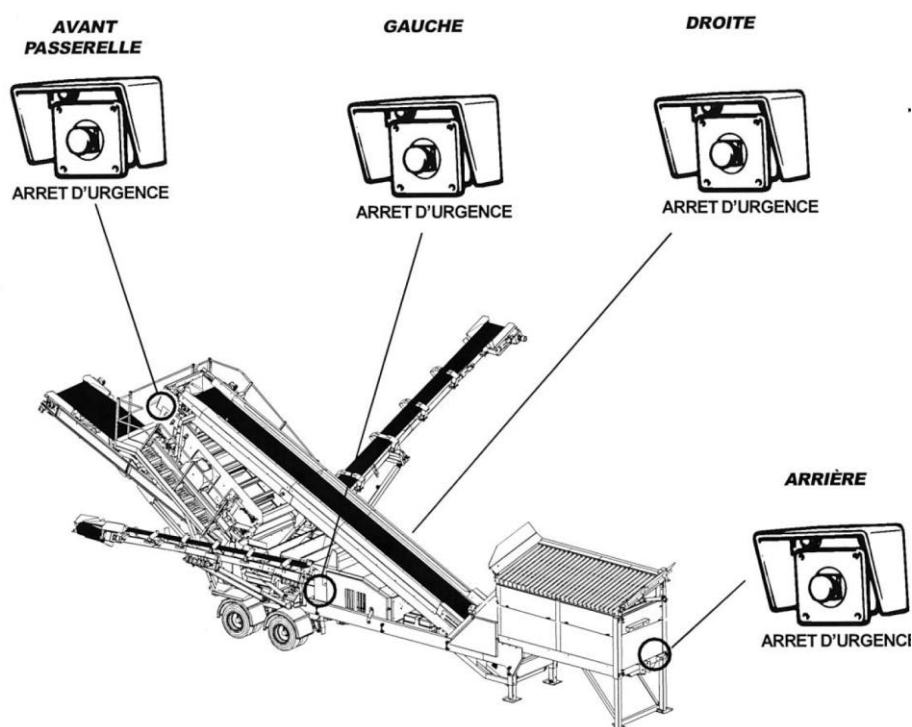
Le port de vêtements de protection de taille appropriée, serrés, conformes aux normes E.N. / A.N.S.I. est obligatoire. Ces vêtements comprennent le casque, les lunettes de protection, le casque anti-bruit, le bleu de travail de taille appropriée, les chaussures de protection et le gilet haute visibilité.



Avant la mise en service

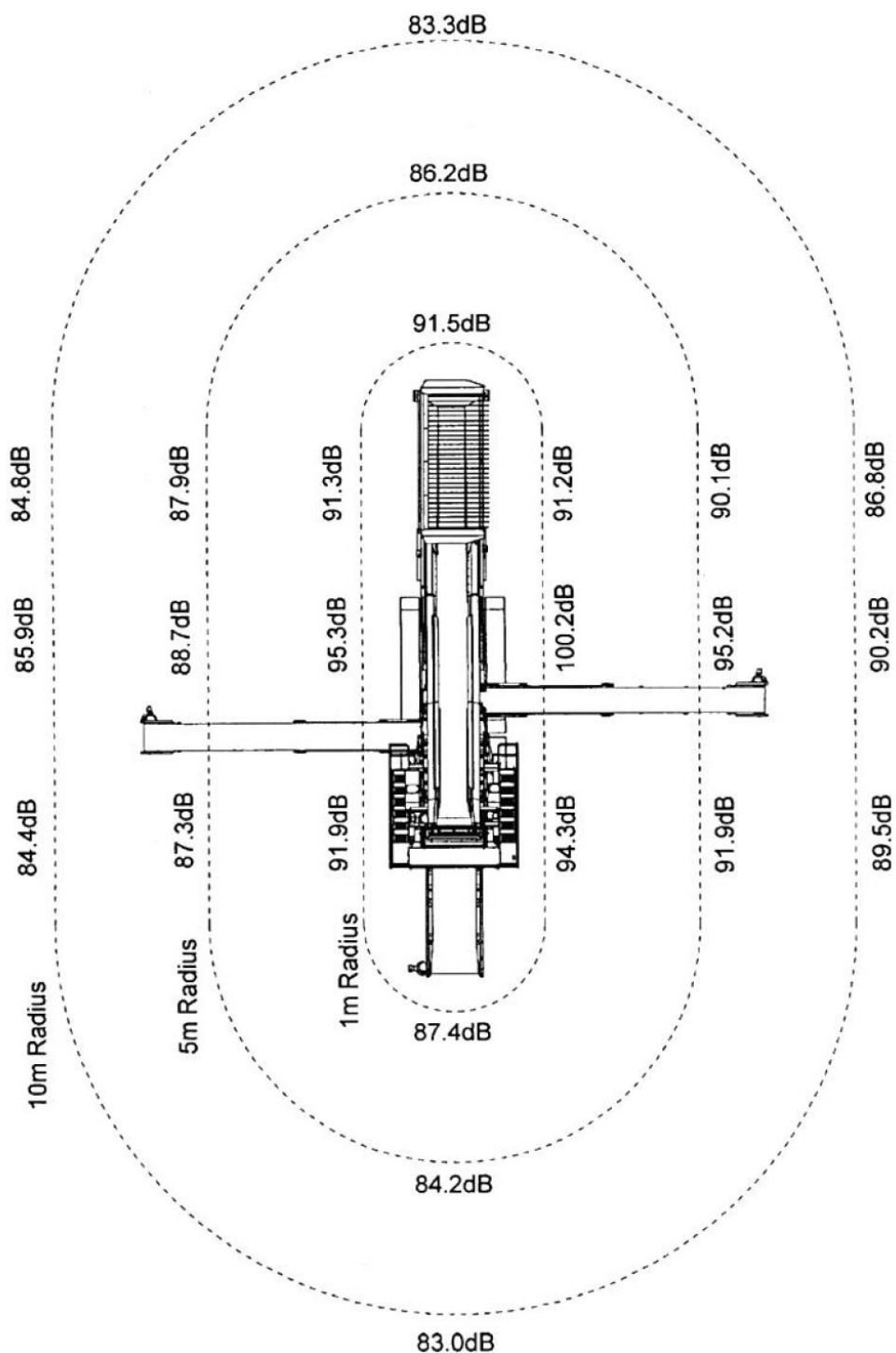
Précautions à prendre

- Vérifier que tous les panneaux d'habillage soient en place bien fermés.
- Retirer des tapis tous les objets s'y trouvant.
- Placer tous les leviers de commande en position neutre.
- S'assurer que la machine soit située sur un sol stable présentant la capacité portante suffisante.
- S'assurer que personne ne se situe dans la zone d'évolution de la machine.
- Ne pas surélever l'installation par rapport au sol
- Prendre connaissance de la position des boutons d'arrêt d'urgence



Emissions des bruits

Le port des protections individuel est **obligatoire** à moins de 10 mètres de la machine lorsque le moteur et les autres pièces mobiles sont en action.



Rappel : A partir de 80 dB, il est impératif de se munir de protection, le bruit étant considéré comme dangereux à partir de cette valeur

Avant le démarrage

Avant de démarrer la machine il est **impératif** de suivre ces instructions :

- Vérifier que la machine est en bon état mécanique, et que tous les systèmes de protection sont en place et opérationnels.
- S'assurer que la chambre, l'alimenteur et les tapis soient libérés de tout matériaux.
- Retirer tous les outils et équipements de la zone de travail.
- S'assurer que personne ne se trouve dans la zone d'évolution de la machine.
- Vérifier les niveaux d'huile moteur.
- Vérifier manuellement que les éléments ne sont pas déchirés
- Vérifier le niveau de carburant.



Entretien de la machine

Précautions à prendre

- Ne jamais graisser, nettoyer ou régler sur la machine lorsqu'elle est en marche.
- Tenir éloignés les membres ou vêtements des organes en marche susceptibles de présenter un risque d'écrasement
- Avant toute intervention manuelle, éteindre intégralement la machine et attendre que le moteur refroidisse
- Verrouiller les organes en position de relevage pour éviter les risques liés aux chutes des organes en suspension
- Remplacer les pièces usées ou défectueuses avant toute remise en fonctionnement
- Eliminer les fluides ou lubrifiants déversés
- Si l'entretien nécessite une opération de soudage, ou d'intervenir sur l'équipement électrique, déconnecter la batterie.



Arrêt de la machine

Pour arrêter la machine, il est indispensable de suivre la procédure suivante :

- 1) Arrêter l'alimentation des matériaux dans la trémie
- 2) Attendre que tous les matériaux soient totalement évacués de l'alimentateur, de la chambre ainsi que des tapis
- 3) Arrêter les systèmes dans l'ordre suivant :
 - a. Broyeur
 - b. Tapis principal
 - c. Cribleur / Tapis final
 - d. Tapis latéraux
- 4) Attendre que chaque élément parvienne à un arrêt complet
- 5) Couper le moteur

La machine peut être arrêtée en cas d'urgence en appuyant sur les boutons d'arrêt d'urgence situés dans le coffre de commande électriques et le long de chaque côté de la machine en tournant directement la clé de contact sur la position OFF.



Ravitaillement de la machine :

- Avant toute utilisation, le chauffeur est tenu de contrôler le niveau de carburant de l'engin.
- Le ravitaillement de l'engin sera effectué chaque jour en fin de journée.
- Le ravitaillement doit être effectué avec le moteur coupé et la consommation de l'engin doit être noté.

Rappel : Il est interdit de fumer à proximité des pompes et réservoir de carburant.



Le ravitaillement doit être effectué par les véhicules utilitaires disposant d'une pompe de carburant double paroi à l'arrière du véhicule.

Déversions accidentelles

En cas de déversions accidentelles de toute sortes d'hydrocarbures, produits chimiques ou produits néfastes, l'utilisation du pollukit présent dans les engins sera obligatoire afin de traiter la zone de dévers.

L'échantillon de sol contaminé sera stocké dans un big bag, disponible au niveau de l'atelier et l'échantillon contaminé sera acheminé jusqu'à une décharge agréée.

